

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 20 JANVIER 2010**

Mme Agnès HENRICHS, Maire, ouvre la séance à 20h00. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Elle désigne Mlle Stéphanie BARB, Secrétaire Générale de la Mairie, comme secrétaire de séance. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2009.

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, avec 6 voix contre (Mmes Aalberg, Herbrich, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus) et 13 voix pour

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2009. Celui-ci est passé à la signature des présents.

2 – Demande de DGE 2010

A) Eclairage public (dispositif d'économie d'énergie)

Il s'agit d'installer huit horloges astronomiques, à différents endroits de la Commune, afin de réaliser des économies d'énergie, en permettant un allumage et une extinction de l'éclairage public en fonction de la luminosité.

Il s'agit également de changer des armoires de commande devenues vétustes.

La DGE peut prendre en charge 20 à 30 % du coût de des travaux. C'est la dernière année que les communes peuvent obtenir une subvention au titre de la D.G.E. pour l'éclairage public.

DGE (euros HT)	Part à charge de la Commune (euros HT)	Coût total de l'opération (euros HT)
20% : 2 452	80% : 9 808	12 260
30% : 3 678	70% : 8 582	

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les projets de travaux d'éclairage public présentés ci-dessus

AUTORISE Mme le Maire à solliciter auprès de l'Etat des subventions au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour la réalisation des travaux ci-dessus.

B) Aménagement de chemins ruraux

Il s'agit de refaire en béton le chemin de la Stimbach, à partir du carrefour avec le chemin de Châmont, sur environ 180 ml. Des rigoles sont à poser et le busage du ruisseau sera également réalisé.

La DGE peut prendre en charge 30 à 40 % du coût des travaux.

Localisation	Apport de la DGE au titre de l'aménagement de chemins ruraux (euros HT)	Part à charge de la Commune (euros HT)	Coût total de l'opération (euros HT)
Chemin de la Stimbach	30% : 9 556,20 40% : 12 741,60	70% : 22 297,80 60% : 19 112,40	31 854

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les projets de travaux énumérés plus haut

AUTORISE Mme le Maire à solliciter auprès de l'Etat des subventions au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour la réalisation des travaux ci-dessus.

3 – Attribution de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sylviculture et de périmètres 2010

Le montant des travaux patrimoniaux (sylviculture et périmètres) prévus pour 2010 a été évalué à 17 240 € HT par l'ONF. Un appel d'offre a été lancé pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux auprès de trois prestataires de service : PJ Bois, l'ONF et M. Didier Paillereau.

PJ BOIS n'a pas souhaité répondre à cet appel d'offre. L'ONF a fait une offre pour des honoraires correspondant à 13 % du montant des travaux patrimoniaux, soit 2 241,20 €. M. Didier Paillereau, ingénieur forestier a fait une offre pour une somme forfaitaire de 1 643 € (soit 9,5 % du montant estimé des travaux).

Il est proposé d'attribuer la maîtrise d'œuvre pour les travaux patrimoniaux à M. Paillereau au titre du moins disant et de la continuité avec le même prestataire de service depuis quatre ans.

M. BURRUS indique que les conseillers d'opposition vont s'abstenir sur cette délibération car le programme des travaux sylvicoles de 2009 n'a pas été totalement réalisés, même s'ils savent que cela n'est pas la faute de M. Paillereau mais que cela vient de la gestion de la main d'œuvre par l'ONF.

Vu l'avis favorable de la commission forestière du 6 janvier 2010

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, avec 6 abstentions (Mmes Aalberg, Herbrich, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus) et 13 voix pour

AUTORISE Mme le Maire à donner la préférence à l'offre la plus intéressante pour l'ensemble du programme de travaux sylvicoles 2010, à savoir l'offre de M. Didier PAILLEREAU

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les actes y afférents.

4 –Attribution de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'exploitation des bois au Hury pour 2010

Bois à exploiter au Hury, pour rappel il s'agit de :

-67 m³ de feuillus dont 18 m³ en parcelle 71, 32 m³ en parcelle 83P, 7 m³ en parcelle 91 et 10 m³ en parcelle 92.

-2 928 m³ de résineux, dont 60 m³ en parcelle 71, 567 m³ en parcelle 83P, 933 m³ en parcelle 90B, 736 m³ en parcelle 91 et 632 m³ en parcelle 92.

-52 m³ de B.I.L., dont 29 m³ en parcelle 83P et 23 m³ en parcelle 90B.

-71 m³ de bois de chauffage, dont 48 m³ en parcelle 71, 3 m³ en parcelle 91 et 20 m³ en parcelle 92.

Un appel d'offre a été lancé pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux auprès de trois prestataires de service : PJ Bois, l'ONF et M. Didier Paillereau.

PJ BOIS n'a pas souhaité répondre à cet appel d'offre.

L'ONF a fait l'offre suivante : 3,5 € du m³ vendu pour le bois d'œuvre feuillu (soit 234,5 €) et 3 € d m³ vendu pour le bois résineux, BIL et bois de feu (soit un total de 9 153 €).

M. Didier Paillereau, ingénieur forestier a fait une offre pour 2,71 €/m³ commercialisé, sur la base des volumes prévisionnels 2010 (5 chantiers pour un volume de 3 118 m³), soit un montant de 8449,78 €.

Vu l'avis favorable de la commission forestière du 6 janvier 2010

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour l'exploitation des bois au Hury à M. Didier PAILLEREAU sur la base de l'offre indiquée plus haut

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les actes y afférents.

5 –Attribution des contrats de débardage pour l'année 2010

A) Attribution du contrat de débardage pour le triage du Grand Rombach pour 2010

Un appel d'offre a été réalisé pour le débardage des bois en forêt communale. Une seule offre a été reçue en mairie pour le triage du Grand Rombach, celle de M. Jean-Paul BERTRAND. Les prix proposés sont mentionnés dans le contrat joint à la délibération. Il est proposé de confier le débardage des bois communaux du triage du Grand Rombach pour 2010 à M. Jean-Paul BERTRAND sur la base de ce contrat.

Vu l'avis favorable de la commission forestière du 6 janvier 2010

Sur proposition de M. Fernand CRAMPE, Adjoint chargé de la Forêt

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution du contrat de débardage pour 2010 pour le triage du Grand Rombach à M. Jean-Paul BERTRAND suivant les prix et les contraintes prévus dans le contrat joint en annexe.

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché correspondant.

B) Attribution du contrat de débardage pour le triage du Hury pour 2010

Un appel d'offre a été réalisé pour le débardage des bois en forêt communale. Deux offres ont été reçues en mairie pour le triage du Hury, celles de M. Jean-Paul Bertrand et de M. Alain Bertrand. C'est M. Alain BERTRAND, de Sainte-Marie-Aux-Mines, qui a fait l'offre la moins disante. Les

prix proposés sont mentionnés dans le contrat joint à la délibération. Il est proposé de confier le débardage des bois communaux du triage du Hury pour 2010 à Alain BERTRAND sur la base de ce contrat.

M. BURRUS remarque que un tiers du débardage est confié à M. Jean-Paul BERTRAND et les deux tiers à M. Alain BERTRAND. Effectivement, M. Alain BERTRAND est le moins disant. Les conseillers d'opposition ne voteront donc pas contre cette délibération mais s'abstiendront. Ils souhaitent que la prochaine fois les lots soient constitués de volumes homogènes.

M. CRAMPE précise que quand le bois qui n'avait pas pu être vendu en 2009 pourra être coupé en raison de l'amélioration du marché du bois, ce sera M. Jean-Paul BERTRAND qui s'occupera du débardage de ce bois.

Vu l'avis favorable de la commission forestière du 6 janvier 2010

Sur proposition de M. Fernand CRAMPE, Adjoint chargé de la Forêt

Après délibération,

Le Conseil Municipal, avec 6 abstentions (Mmes Aalberg, Herbrich, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus) et 13 voix pour

APPROUVE l'attribution du contrat de débardage pour 2010 pour le triage du Hury à M. Alain BERTRAND suivant les prix et les contraintes prévus dans le contrat joint en annexe.

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché correspondant.

6 – Convention de rétrocession de voirie pour le lotissement privé "ZA Les Moules" entre la Commune de Sainte-Croix-Aux-Mines et la SA J. LEONHART

La SA J. Léonhart va procéder à la viabilisation de la zone des Moules dans le cadre d'un lotissement privé dénommé "ZA les Moules". La passation d'une convention de rétrocession de voirie pour ce lotissement avait déjà été validée par le conseil municipal du 7 juillet 2009. Cependant le 1^{er} permis d'aménager déposé par la SA J. Léonhart ayant été refusé, il s'agit de passer une 2^{ème} convention correspondant au 2^{ème} permis qui vient d'être déposé.

La convention ci-joint a pour objet de définir les prescriptions techniques, les modalités de réalisation et de suivi du programme de réalisation de la voirie du lotissement. Elle permet le transfert des équipements communs ainsi que les terrains d'assiette du lotissement. Ceux-ci seront cédés gratuitement et en pleine propriété à la Commune.

Elle concerne la voirie, les réseaux d'éclairage public, de téléphone, de câble, d'assainissement et d'eau potable, ainsi que le réseau électrique.

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de donner son accord pour la passation de la convention de rétrocession de voirie ci-joint concernant le lotissement privé "ZA Les Moules" avec la SA J. LEONHART

AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention et tout acte y afférent.

7 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent

- la SEM

- Actions de développement local : agriculture, tourisme, ouverture des paysages

8 – Informations du Maire au Conseil Municipal

Du stade aux Moules, reprise des travaux BARI sur l'eau et l'assainissement ; il s'agit de terminer les branchements d'eau et d'assainissement. Le projet a été légèrement modifié concernant les trottoirs : cinq espaces verts seront installés sur le trottoir avec un système d'arrosage automatique, entre la sortie du stade et la fromagerie Kurtzemann. De même pour habiller de verdure grimpante le mur du stade (arrière de la tribune et du club house), des espaces réservés de faibles dimensions seront installés tous les cinq mètres pour y planter du lierre ou de la vigne vierge. Cela ne gênera pas le stationnement en épis. Les deux résineux qui encadrent la sortie Est du stade seront enlevés : ils gênent la visibilité. Un avenant au marché initial vous sera proposé en temps utile. Cette dépense supplémentaire s'inscrit dans notre projet d'obtenir une FLEUR au titre des villages fleuris.

Mme HERBRICH demande si des places de stationnement sont prévues.

Mme ORSATI demande si les espaces verts sont ceux qui étaient prévus dans l'étude de sécurité. Devront-ils être modifiés le jour où la sécurisation de la rue prévue dans l'étude sera faite à cet endroit.

Mme HENRICHS répond que ces travaux ne sont pas faits dans le cadre de l'étude de sécurité. Pour l'application de cette étude, la Commune privilégiera les entrées d'agglomérations et les carrefours.

Il n'est pas prévu de places de parking à cet endroit. La Commune privilégie le fleurissement. De plus, il y a des bordures hautes à cet endroit, ce qui empêche le stationnement de véhicules.

M. DORGLER précise que le trottoir n'est pas assez large pour permettre à la fois le stationnement de véhicules et le passage des piétons.

Pour le tourne à gauche des Moules, le projet doit être officiellement validé par la DRT avant qu'Hagenmuller ne prépare les dossiers de consultation des entreprises. Les appels d'offres devraient être lancés en mars.

A La Goutte des pommes, les enrobés ne seront posés que fin mars.

Pour le renouvellement de la toiture de la salle des fêtes, un appel d'offres en vue d'une mise en concurrence a été lancé : dépose de la toiture en fibrociment, bac acier côté Nord, panneaux photovoltaïques côté Sud. Il va falloir établir un calendrier serré avec les entreprises choisies et bloquer à moment donné la réservation de la salle des fêtes ; il y aurait une fenêtre après le 10 juillet. Nous ignorons actuellement la durée prévisionnelle de ces travaux, à mener avant l'hiver.

Pour le renouvellement de la chaudière de l'annexe de l'école élémentaire, une consultation va être lancée.

Devis demandé pour **une sur-toiture** pour la partie plate de la **toiture de l'école maternelle**

Salle de cours dans le grenier de la salle de musique : les travaux devraient être lancés au 1^{ier} semestre 2010

Rénovation des douches du stade : un appel à architecte va être lancé. Compte tenu des dimensions normées des vestiaires (25m² par vestiaire), compte tenu de la rationalisation qui consiste à grouper les sanitaires (actuellement 40 m de distance par l'extérieur entre les douches et les WC), il est prévu d'utiliser les deux garages proches des WC pour installer vestiaire et douches, séparées par un simple mur. Les travaux devraient être lancés en fin d'année 2010.

Travaux intérieurs dans la salle d'attente du centre de soins près de l'école : ces travaux sont menés par Alcys Résidence qui cherchait un local pour installer le bureau de commercialisation des 24 appartements et des six maisons accolées deux par deux. L'occupation du local, sauf le lundi, où il y a des consultations nourrissons une fois par mois, a été accordée contre la prise en charge par Alcys Résidence de tous les travaux de réfection de cette salle d'attente

Prochain conseil municipal le 23 février 2010 à 20 h.

9 – Questions des conseillers municipaux

Mme HERBRICH dit qu'on lui a demandé si la Commune comptait faire quelque chose pour sécuriser la circulation le long du ruisseau du Petit Rombach.

Mme HENRICHS répond que s'il s'agit d'installer une barrière, ce doit être une glissière de sécurité aux normes, sur plusieurs kilomètres, y compris au Grand Rombach, à la Timbach, à la Stimbach et même à la Goutte Saint Blaise. Aucune commune dans la configuration de Sainte-Croix-Aux-Mines n'installerait une telle barrière vu le coût d'installation puis d'entretien.

Par contre, si la Commune est amenée à refaire des murs de rive, des rebords chasse-roues pourront être faits.

M. BURRUS dit que d'EDF annonce une baisse de 30 % des achats d'électricité produite par des panneaux photovoltaïques. Cela va-t-il nuire au projet de pose de panneaux sur la toiture de la salle des fêtes ?

M. BOESCH répond que la Commune a pris contact avec ERDF pour connaître leurs tarifs mais qu'elle n'a pas encore reçue de réponse.

Mme ORSATI demande pourquoi dans le dernier bulletin municipal les chiffres concernant le lotissement les Prés Pierre ne correspondent pas à ceux du bulletin 2008. Elle souhaiterait avoir une explication détaillée à ce sujet lors du prochain conseil municipal.

Elle n'a pas compris l'article sur la protection du captage du Petit Rombach et souhaiterait qu'on le lui explique.

Elle ajoute que les conseillers d'opposition ne souhaitent pas cautionner ce bulletin municipal car ils trouvent qu'il ne donne pas une bonne image de la Commune. Il n'est pas fait pour régler des comptes ou pour monter les gens les uns contre les autres.

Mme HENRICHS répond que la Municipalité actuelle n'était pas aux affaires quand le captage du petit Rombach a été fait et que le périmètre de protection a été établi, et que Mme Orsati, élue bien avant elle, doit connaître le sujet. Les sources ont des périmètres de protection, immédiat, rapproché et éloigné. A chaque niveau correspond un niveau de contraintes. Dans le périmètre immédiat il est interdit de faire paître des animaux, de faire couler de l'huile ou de mettre du fumier. Dans le périmètre rapproché, il existe d'autres contraintes, comme également l'interdiction de faire paître des bêtes. Le captage a été installé en aval de deux fermes qui existaient déjà. Les normes sanitaires sont devenues de plus en plus sévères au fil des années. Même si le captage est utilisé le moins possible, il l'est encore. De toute façon, il s'agit de faire respecter les périmètres immédiats et rapprochés. Une des deux fermes s'est mise aux normes, l'autre non.

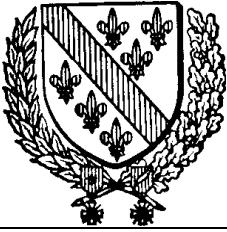
Mme ORSATI dit que par une délibération de 2001, il avait été demandé de supprimer des limites du périmètre du captage. Elle souhaite connaître lesquelles.

Mme HENRICHS répond qu'il est impossible d'improviser des réponses sur ces sujets aussi techniques et que des réponses seront fournies à une prochaine réunion du conseil municipal. Elle ne répondra pas sur la dernière remarque de Mme ORSATI concernant le bulletin municipal, qui est entièrement subjective.

10 - Divers

Néant

Mme le Maire lève la séance à 21h30.



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2010**

Noms-prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
HENRICHS Agnès Maire	X			
BOESCH François 1 ^{er} Adjoint	X			
DORGLER Philippe 2 ^{ème} Adjoint	X			
CRAMPE Fernand 3 ^{ème} Adjoint	X			
MANCHON Andrée 4 ^{ème} Adjoint	X			
MOTSCH Yves 5 ^{ème} Adjoint	X			
AALBERG Corinne	X			
ANTONY Véronique	X			
BARADEL Thierry		X		Pouvoir à Mme Antony
BERTOLA Yvan	X			
BLEGER Christophe		X		Pouvoir à Mme Orsati
BORMANN Pascal	X			
BURRUS Jean-Marc	X			
HAUSWALD René		X		Pouvoir à M. Pauly
HERBRICH Frédérique	X			
PAULY Adrien	X			
ORSATI Régine	X			
SALBER Marie-Christine		X		Pouvoir à M. Burrus
SCHAETZEL Dominique	X			